

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2022

PRÉSENTS : Messieurs Lavail, Fidanza, Duboscq, Woilrand, Dubois, Blakoe, Lacoste.

Mesdames Fontebasso, Duboscq, Ferrandi

ABSENT EXCUSÉ :

SECRETAIRE DE SÉANCE : André Fidanza

Début Conseil 20H05

M. Le Maire débute le conseil par l'annonce de la démission effective de Mme TITTARELLI Bénédicte de son poste de conseillère municipale. En effet cette dernière, ayant pour des raisons personnelles, quittée Le Fréchet courant décembre 2021 et n'étant plus propriétaire sur la Commune, ne pouvait plus assurer son mandat de conseillère. N'ayant hélas pas pu être présente pour ce conseil, elle a tenu à assurer à l'ensemble du conseil de son amitié, en offrant un pot de départ aux membres présents.

1) Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2021.

Compte rendu validé à l'unanimité.

2) Délibérations :

- Délibération pour autorisation d'exécution du budget d'investissement avant adoption du budget 2022.

Afin d'assurer la réalisation des investissements prévus en 2021 se poursuivant sur l'exercice 2022, le conseil délibère pour autoriser M. Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sans dépasser le quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2021. **Délibération prise à l'unanimité.**

- Délibération achat pour festivités.

Depuis le remplacement en Août 2021 de la directrice de la trésorerie de Salies du Salat, certaines règles ont changé. Désormais une délibération autorisant M. Le Maire à acheter les paniers de Noël, gerbes de fleurs pour manifestation, etc., est nécessaire. Le Conseil municipal délibère à l'unanimité dans ce sens....

3) Point finances exercice 2021 :

Le 05 janvier 2022 le **budget de fonctionnement** réalisé de l'exercice 2021 faisait apparaître :

	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ	DISPONIBLE
DÉPENSES	100 389,16	63 594,45	36 794,71
RECETTES	100 389,16	60 589,75	39 799,41

Soit un **résultat négatif de 3004,70 €**, et une clôture en fin d'exercice 2021 de 43 307,46 €.

À la même date le **budget d'investissement** affichait :

	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ	DISPONIBLE
DÉPENSES	51 200,00	32 163,47	19 036,53
RECETTES	51 200,00	17 926,56	33 273,44

Soit un **résultat négatif de 14 236,91 €**, et une clôture en fin d'exercice 2021 de 13 624,98 €

Le résultat de l'exercice 2021 est donc de **- 17 241,61 €**

À noter que les travaux et donc les dépenses prévues pour 2021 n'ont pas pu être entièrement réalisés.

Reste donc à réaliser :

Rénovation espace Campanère : Peintures murs et sol pour environ **9000 €**

Rénovation éclairage public : environ **10 000 €**

Soit un total de dépenses à réaliser d'environ : 19 000 €

En conséquence il reste à percevoir également diverses subventions :

Rénovation espace Campanère : environ **13 745,00 €**

Rénovation logement Communal : **3 686,00 €**

Police assurance dégâts d'orage espace campanère : **3 673,76 €**

Soit un total à percevoir d'environ 21 104,76 €

Il est à noter également que les investissements votés en 2021 auront à terme un effet positif sur les finances de la Commune, en effet la rénovation de l'éclairage public et son extinction de 23h à 6 h du matin auront pour conséquence la diminution des dépenses énergétiques de la Commune ou/et la compensation de la hausse des prix de l'électricité. La rénovation du logement communal a permis d'augmenter le loyer de ce dernier et ainsi augmenter les recettes de la Commune, tout en fournissant un logement de meilleure qualité.

4) Point demande de subventions 2022 :

Les demandes de subventions DETR et Département ont bien été réalisées fin décembre pour le projet de rénovation de la salle de l'abside de l'église et du chemin piétonnier du cimetière.

Pour un total de 19 638 € HT dont un autofinancement de 7 855,20 € HT.

5) Point dossier dégâts d'orage de septembre :

Les travaux de réfection du faux plafond de l'espace Campanère suite aux dégâts d'orage de septembre ont bien été fini début janvier par l'entreprise S.E.E. BERGES, la somme de 8223,36 € a été réglée en décembre afin d'être imputée à l'exercice 2021.

Le versement de l'indemnité immédiate de 4536 € a bien été effectuée par notre assurance. Nous sommes à présent dans l'attente du versement l'indemnité différée de 3673,76 €.

Il reste néanmoins à régler un problème persistant de fuite sur une partie du toit.

Coté voirie, lundi 17 janvier, M. OZON, responsable du Pool routier départemental de Boulogne/Aurignac est venu sur la Commune accompagné par M. CEP de la Communauté de Communes CGS qui lui a présenté les différentes parties impactées par cet épisode orageux.

M. Ozon a validé oralement la prise en charge de la réfection de la place du puit et l'accès à la place Campanère pour un montant de 19 519,00 € HT. M. CEP est dans l'attente de la confirmation écrite de M. OZON.

Concernant le dossier de Mme BRUN Florence, un courrier recommandé avec accusé de réception lui a été adressée début Janvier afin de l'informer du rejet de sa demande lors du conseil municipal de décembre.

6) Travaux rénovation Campanère :

La rénovation du faux plafond étant réalisée, les travaux de peinture de l'espace Campanère ont pu débuter lundi 17 janvier. Un nouveau devis actualisé de 7 500 € HT a été réalisé par M. BAYOL. A noter que l'entreprise 'Le Coup de Pinceau' de M. BAYOL, n'est pas assujettie à la TVA. C'est travaux devraient se prolonger jusqu'au mois de mars.

Le conseil municipal débat et choisi les nouvelles teintes de peinture des murs et des menuiseries de l'espace Campanère.

Il ne restera plus qu'à réaliser la peinture du sol de l'espace Campanère, travail à la charge du Conseil Municipal.

Samedi 15 janvier, en prévision du commencement des travaux de peinture de l'espace Campanère, Madame FONTEBASSO, Messieurs LAVAIL, DUBOSCQ, FINDANZA, WOILRAND et DUBOIS sont venus préparer, débarrasser et nettoyer la salle. Lors de ce nettoyage l'idée

d'investir en 2022 pour refaire la cuisine de l'espace Campanère a été abordée. Des devis seront réalisés d'ici fin mars et le conseil municipal décidera alors de réaliser ces travaux ou pas.

La rénovation de l'espace Campanère a été l'occasion d'aborder l'utilisation des salles des fêtes et leur nettoyage. Plusieurs disfonctionnements ont pu être constatés ces dernières années. Malgré des remarques et 'rappel à l'ordre' de M. Le Maire, ces disfonctionnements n'ont pas cessés. Aussi le conseil municipal décide de réaliser une 'fiche consignes d'utilisation' des salles des fêtes, listant les différentes règles imposées aux utilisateurs de ces lieux. Le non respects de ces règles pourrait entraîner des sanctions financières (conservation de la caution, baisse de subvention accordée, etc...)

7) Travaux place campanère et chemin campanère :

Suite au conseil municipal de décembre, M. Le Maire a demandé à M. CEP de la Communauté des Communes de réaliser deux devis pour le 'goudronnage' (tri-couche d'émulsion) de la place parking de l'espace Campanère et du Chemin Campanère. Ces travaux s'élèvent à :

Place parking Campanère : **11 825,00 € HT**

Chemin Campanère : **4 260,00 € HT**

Ces travaux seront réalisés en même temps que les travaux dégâts d'orage de la place du puit et de la voie d'accès à la place Campanère. La compétences voirie étant du ressort de la Com Com, aucune délibération n'est nécessaire de la part du conseil. Le coût de ces travaux sera déduit de l'enveloppe 'Pool routier 2022/24' qui s'élève à 30 505 € HT, notons qu'il reste également à solder une enveloppe de 2 327 € HT du précédent 'Pool routier'

8) Révision PLU

M. Le Maire présente une carte, première idée de révision du PLU de la Commune. Cette carte n'est qu'une base de travail, notamment pour échanger avec M. CARRÉ du cabinet URBACTIS, afin de commencer le travail de révision. Jeudi 20 janvier, M. Le Maire a par ailleurs échangé avec M. CARRÉ sur les possibilités offertes à la Commune pour réviser son PLU pour qu'il soit en conformité avec le SCoT et la loi 'Climat et résilience' sans trop pénaliser les propriétaires de terrain nus. Tout sera mis en œuvre dans ce sens. Divers éléments ont été apportés par M. CARRÉ, dont la possibilité de créer des 'zones UBJ', destinées à recevoir des constructions non habitables (piscines, pool house, garage, abri jardin...).

Une nouvelle carte va donc être travaillée dans ce sens. Des réunions du Conseil consacrées à la révision du PLU seront programmées et l'intégration des services de l'état à cette révision se fera tout au long du processus...

M. Le Maire fait remarquer que depuis la réunion publique du 18 décembre 2021, deux certificats d'urbanisme ont été demandés pour la mise en vente de deux terrains constructibles.

9) Questions diverses :

- Pratique de la Chasse

Les pratiques de la chasse sur la Commune produisent une fois de plus des plaintes d'administrés auprès de la Mairie. Ces plaintes ont souvent pour objet les déplacements en véhicules des chasseurs sur les voies communales. Déplacements jugés trop rapides et ne respectant pas les limitations de vitesses et les piétons. M. Le Maire fait remarquer la nécessité de relever le n° de la plaque d'immatriculation et le modèle du véhicule. Mais aussi le jour de l'incivilité constatée. En effet, ces troubles sont souvent le fait d'ACCA extérieures à la Commune. Seul le relevé de ces informations permettra à M. Le Maire d'identifier les personnes, son appartenance à l'ACCA du Fréchet et d'éventuellement contacter la Gendarmerie.

- Location logement communal

Depuis le 1er janvier 2022 le logement communal est reloué suite au départ des précédents locataires le 28 décembre 2021

- Plaques de rue

La décision de numéroter les habitations des différentes voies communales du village ayant été prise lors du précédent Conseil Municipal, la question de fournir ou non une plaque numérotée à chaque foyer se posait. Décision est prise de fournir une plaque numérotée aux foyers en faisant la demande. Un courrier à cet effet sera distribué d'ici le prochain conseil municipal. Le coût d'une plaque s'élève en moyenne à 12€ ht. La Commune compte environ 65 foyers.

A noter également que M. Le Maire rencontrera le Mardi 25 Janvier les services compétents de la Poste afin de référencer au niveau national les noms des rues du village, afin qu'elles puissent être enfin reconnues des services administratifs, des cartographies GPS, etc...

- Aboiements de chiens la nuit

Il apparait qu'à divers endroits du village les aboiements persistants de chiens durant la nuit peuvent créer des gênes aux habitants de la Commune. Plusieurs remarques dans ce sens sont remontées à la mairie ou ont été évoquées en Conseil. Là encore, la nécessité d'identifier la propriété d'où proviennent ces nuisances est un préalable à toutes discussions avec les propriétaires de l'animal pour trouver une solution.

Prochain Conseil le Vendredi 18 Février 2022

Fin conseil : 22h50